Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260922-CCAS20268025-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 22 septembre 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 9 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2026-25 – OBJET : Aides ponctuelles - Bons alimentaires

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe, Mme LEOST-TRÉMEL Françoise, DEGUEN Antoine, FROSTIN Séverine, FAUCHE Sylvain, GOUY Nadège, LE LEURCH Jean-Michel, MARCHIX Maëva, ROUSSELLE Aurore.

ÉTAIENT EXCUSÉS : RUISSEAU Bénédicte, LESAICHERRE Didier (pouvoir donné à M. FAUCHE), LUCAS Marie (pouvoir donné à M. le Maire), PEYROTTES Claire (pouvoir donné à Mme LEOST-TREMEL), URVOY Yolande.
ABSENT : LEMERRER Emmanuel

Secrétaire de séance : M. LE LEURCH Jean-Michel

≪ ≫

Par délibération en date du 04 juin 2026, le conseil d'administration a délégué au président, pour toute la durée du mandat, l'attribution des secours d'urgence et fixé à 500.00€ le montant maximum de ceux-ci.
Un compte rendu sera fait au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Depuis le 04 juin dernier, 8 bons alimentaires ont été délivrés :

- Mme LELONG Noémie : 2 bons de 50€
- Mme CHENU Michelle : 2 bons de 50€
- Mme ABLOIS Andrée : 3 bons de 50€
- M. MAROS Loïc : 1 bon de 50€

Le conseil d'administration prend acte et valide les différents bons délivrés.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

